



**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 22 janvier 2019

COMMUNIQUÉ

Lancement de la campagne de communication autour de la coopération décentralisée franco-allemande

Cinquante-six ans après le traité de l'Élysée, le Président de la République Emmanuel Macron et la Chancelière allemande Angela Merkel s'engagent en faveur de la coopération et de l'intégration franco-allemandes par la **signature du traité d'Aix-la-Chapelle, ce jour, le 22 janvier 2019**. Soucieux de resserrer les liens entre les populations, les deux Etats reconnaissent l'importance des collectivités locales, de la coopération décentralisée et transfrontalière et faciliteront la levée des obstacles pour développer les projets améliorant la vie quotidienne dans ces territoires.

À cette occasion, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite mettre à l'honneur **la coopération décentralisée franco-allemande**.

La coopération décentralisée repose sur un partenariat de collectivité à collectivité, impliquant des échanges humains et des relations de confiance entre les partenaires. Celle-ci a, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, **scellé la réconciliation franco-allemande par le biais des premiers jumelages** qui se sont instaurés dès les années 1950. Ce vaste mouvement de jumelages franco-allemands, débuté par Montbéliard et Ludwigsburg en 1950, a initié les politiques de coopération décentralisée qui se sont développées par la suite avec les pays du monde entier.

L'[atlas français de la coopération décentralisée](#), ainsi que l'[AFCCRE](#) dénombrent aujourd'hui plus de 2300 partenariats entre collectivités territoriales françaises et allemandes, faisant de l'Allemagne le premier partenaire de la France dans ce domaine. Si les partenariats entre communes sont les plus anciens, les échanges entre régions et départements sont également riches et diversifiés. **La coopération est particulièrement développée dans les régions frontalières**, où le processus d'intégration européenne tient une place essentielle. Mais il existe aussi de nombreux partenariats associant des collectivités parfois très éloignées des frontières. Le traité d'Aix-la-Chapelle marque l'appui accordé par les deux Etats à ces coopérations qu'ils souhaitent voir encore développées.

Historiquement articulés autour de la culture, du sport, de l'éducation, les partenariats d'aujourd'hui touchent également le développement durable, la recherche, l'économie, les nouvelles technologies, etc. Révélateurs des priorités des collectivités, acteurs de proximité, impliquant citoyens et en particulier la jeunesse, les projets sont nombreux. Ils incluent des actions de formation et de mobilité, enrichissant les compétences notamment linguistiques des jeunes.

Pendant cette campagne, **vous découvrirez chaque jour un nouveau partenariat** par le biais d'un article publié sur le site France Diplomatie dans la rubrique « [Action extérieure des collectivités territoriales](#) » et sur le site [France-Allemagne](#). Des tweets quotidiens vous feront découvrir ces partenariats : en français sur [@CNCD_fr](#) et en allemand sur [francediplo_DE](#).

Contact :

Edith HARZIC, chargée de mission à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
01 43 17 68 52 | edith.harzic@diplomatie.gouv.fr



Suivez l'actualité de la coopération décentralisée sur [@CNCD_fr](#)